

« Publication du décret pour les lettres recommandées : une fausse bonne nouvelle »

Le décret tant attendu sur les modalités de l'envoi d'une lettre recommandée électronique est paru le 2 février 2011. Mais les fournisseurs de recommandés "tout électroniques" devront encore attendre pour diffuser leurs offres.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la Tribune d'Isabelle Renard, avocat associée de Racine, publiée en ligne le 7 février 2011 dans Le Journal du Net, et consultable à cette adresse : <http://www.journaldunet.com/ebusiness/expert/49628/publication-du-decret-pour-les-lettres-recommandees---une-fausse-bonne-nouvelle.shtml>